

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
**MOUDEYRES**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
29 JANVIER 2024 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 10*

*Nombre de conseillers présents : 6*

*Date de convocation : 24.01.2024*

*Secrétaire de séance : CELLE Éric*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023
2. Modification des statuts de la Communauté de Communes
3. Convention avec la SPA
4. Dénomination des voies et lieux-dits de la commune
5. Projet « Achat récupérateurs d'eau » et plan de financement

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GRAIL Jérôme
CHANAL Fabrice	PERBET Yoann
DESCAMPS Véronique	
GENTES Laurent	

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

**2. Modification des statuts de la Communauté de Communes**

La modification des statuts porte sur la restitution des deux compétences suivantes :

- les maisons de services au public : création et gestion ;
- les aires naturelles et de loisirs : création et entretien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les changements de statuts de la Communauté de Communes. Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 23 octobre 2023.

### 3. Convention avec la SPA

La SPA de la Haute-Loire propose un service de fourrière à l'attention des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide, comme en 2023, de signer une convention avec la SPA pour l'année 2024 moyennant une participation de 0,80 € par habitant et par an.

### 4. Dénomination des voies et lieux-dits de la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'il est désormais obligatoire pour toutes les communes de disposer d'un adressage complet : numérotation des maisons et dénomination de toutes les voies.

Le projet de dénomination des rues hors du bourg est présenté au conseil municipal ainsi qu'un devis concernant le coût des plaques de rues et des numéros. Les plaques sur fonds de couleur rouge sont retenues pour leur visibilité. Le coût d'une plaque de rue est de 53€ HT, le coût d'un numéro est de 7,30 € HT et le coût d'un poteau de 3m est de 36€ HT.

Les rues déjà nommées ainsi que leur signalétique ne seront pas modifiées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la dénomination des voies et lieux-dits qui ne portent pas encore de nom dans la commune.

### 5. Projet « Achat récupérateurs d'eau » et plan de financement

Monsieur le Maire présente au conseil l'appel à projets « Sobriété des usages » lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne en 2024, dans le cadre de son plan de résilience. Cet appel à projets souhaite donner un coup d'accélérateur aux investissements des collectivités et des acteurs économiques non agricoles pour réduire leurs consommations en eau et être moins dépendants de l'eau. Le taux d'aide peut atteindre 70%.

Monsieur le Maire propose au conseil d'initier un projet sur la commune de Moudeyres qui permettrait l'achat de cuves de différents volumes pour la récupération d'eau de pluie. Certaines seraient utilisées par la collectivité notamment pour l'arrosage des espaces verts, et installées sur les bâtiments communaux. Les autres cuves seraient cédées aux habitants intéressés moyennant le paiement du reliquat non subventionné sur le prix de la cuve. L'installation et le raccordement du matériel seront à la charge des particuliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet d'achat de cuves pour la récupération d'eau de pluie et le petit matériel associé pour un montant de 50 817.01 € HT. Ces cuves seront réparties entre la collectivité et les particuliers (moyennant le paiement du reliquat non subventionné). Le conseil municipal valide le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son appel à projets « Sobriété des usages » à hauteur de 70 % du montant des achats.

### Questions diverses

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Laussonne : l'amicale a adressé un courrier à la mairie afin de solliciter une aide financière pour l'organisation du cross départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire. Le conseil municipal est favorable au versement d'une aide à hauteur de 500€.
- Projet Forestier des Vaux : une majorité de propriétaires a donné son accord, quelques signatures sont encore en attente.

- Le recensement est en cours.
- Les élections européennes auront lieu le 09 juin prochain.
- Gîte de la mairie : les travaux sont bien avancés. Le loyer est évalué à 550 € (charges comprises).
- PLUi : l'approbation définitive du PLUi par la Communauté de Communes est prévu mi-février.
- Local technique : le projet de construction de ce local technique est suspendu, faute d'emplacement adéquat.
- Boîtes de jeux offert par la mairie : les cadeaux seront distribués par les conseillers.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06***

**Le Maire  
Laurent GENTES**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Gentes', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains some illegible text around its perimeter.

**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes, is written on the page.